

Décision

Générale

colonial

Décision n° 222 du 11 février 1946 :

n° 222

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 février 1946

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro

28 février 1946

TEXTE INTÉGRAL

Ont été titularisés : a) Dans emploi de préposé des douanes (3^e échelon) : Abdillai Hussein, à compter du 1^{er} mai 1945: Dirir Abu ne. à compter du 20 juillet 1945; Mohamed Ali, à compter du 16 août 1945; Abdou Moussaïd, à compter du 16 septembre 1945: Abdi Djamma. à compter du 7 mars 1945; Ibrahim Yacob, à compter du 8 avril 1945: Idriss Omar, à compter du 1^{er} mars 1945: Saleh Ouad. à compter du 20 juillet 1945. In Dans l'emploi de planton (1^{er} échelon) : Zakaria Orner, à compter du 1^{er} avril 1945 Ont été autorisés à effectuer une troisième et dernière année de stage : a) Les infirmiers (3^e échelon) nommés ciaprès : Roble ouais, en service depuis le 1^{er} août : 1943: Idriss Aloïta, en service depuis le 1^{er} février 1944. b) Le préposé (3^e échelon) des douanes nommé ci-après : Abdillai Ali. en service depuis le 1^{er} avril 1943. Par déxixittii n° 232 du 15 février 1946 : Ont été promus, pour compter du 1^{er} janvier 1946. les fonctionnaires dont les noms j suivent : A) Cadre des infirmiers du Service de santé. A l'emploi d'infirmière (4 échelon) : Aïcha Ibrahim. Mariam Aden. Amina Ali. A l'emploi d'infirmier (5^e échelon) : Ahmed Mohamedi, Dini Abdallah. A l'emploi d'infirmier (6^e échelon) : Ali Egueh. B) Personnel du cadre actif des douanes, A l'emploi de brigadier (12^e échelon) : Ahmed Egué. A l'emploi de matelot (6 échelon) : Djamma Aden. A l'emploi de préposé (4 échelon) : Abdou Moussaïd. Abdi Jamma. Ibrahim Yacob. Addillahi Hussein, Dirir Abane. Mohamed Ali. c) Cadre des plantons. A l'emploi de planton (2^e échelon) : Zaka ria Orner (ancienneté conservée 1 an. 9 mois) : Ismaïl Waberi, Idle Farah. Abdi Gouled (ancienneté conservée : 6 mois). A l'emploi de planton (3^e échelon) : Djama Roble. A l'emploi de planton (4 échelon) : Omar Ahmed. A l'emploi de planton (5^e échelon) : Daher Liban. D) Personnel ouvrier des travaux publics. A l'emploi d'ouvrier (11 échelon) : Ali Mohamed. dit « Coquillage ». Ces promotions porteront effet pécuniaire à compter du 1^{er} janvier 1946.